
DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE
L'OBTENTION D'UN AGREMENT POUR L'EXERCICE DE LA
PROFESSION DE GUIDE DE TOURISME**

1. Un formulaire de demande d'agrément à retirer à la Direction du Guichet Unique ou dans les Directions Régionales et Départementales du Ministère en charge du Tourisme à l'intérieur ;
2. une photocopie de la CNI du demandeur;
3. une copie originale du casier judiciaire du demandeur;
4. une copie originale du certificat de résidence du demandeur;
5. une photocopie certifiée conforme du diplôme du demandeur;
6. Un certificat ou une attestation de travail délivré par le Directeur Régional du Tourisme justifiant l'expérience professionnelle (2 ans d'expérience dans l'activité de guidage) ;
7. Un curriculum vitae certifié sincère ;
8. Un projet d'activité de guidage explicite ;
9. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie.

NB : Le dossier doit être fourni en **dix (10) exemplaires** dont un original et neuf (09) photocopies reliées en spiral.

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE
DE LA PROFESSION DE GUIDE DE TOURISME**

Réf. :...../MINTOUR/CAB/DGU/ du :.....

Nom et prénoms du promoteur :.....

Profession :.....

Nationalité :.....

Adresse :.....Tél. :.....

EMAIL :

Nature de l'établissement :.....

Nature juridique :.....

Régime Fiscal :.....

N° Identifiant Unique (CEPICI) :.....

Situation géographique :.....

Montant des investissements prévus :.....

Nombre d'emplois prévus :.....

Nom et Prénoms du gérant :.....

Nationalité :.....

Diplôme (s) :.....

Signature de l'Agent DGU

Signature du promoteur

CONTROLE JUILLET 2019